

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Vendredi 11 février 2022 à 19 h

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/02/2021

Date d'affichage : 07/02/2021

Présents : Mmes ou M. G. BOUVIER – C. BARBIER – JL. BRUNET – JY. COUILLOUD – AC. DRELON – L. FOUCAULT – S. GOUPIL – M. GRANGE – C. LEVEQUE

Excusés : Mmes ou M. G. GAIGNARD (p à C. BARBIER)

Absents : Mmes ou M. M. BIONDA

AC. DRELON est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 ⇒ Travaux dans les logements bâtiment salle des fêtes et cure
- 2 ⇒ Subvention pour l'entretien de l'église
- 3 ⇒ Bail rural
- 4 ⇒ Convention Lamartine
- 5 ⇒ Bail antenne TDF
- 6 ⇒ CCBS conventions
- 7 ⇒ Lynx autorisation à l'association IGMA
- 8 ⇒ Questions et informations diverses

Le compte rendu de la séance du **10 décembre 2021** est adopté.

Le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

## ***1. TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS BATIMENT SALLE DES FETES ET CURE***

Le maire présente les projets de travaux pour 2022 par ordre de priorité : cure, défense incendie d'Egieu, tableau Henri Bidault, statue, jeux enfants.

Parc de jeux+ skate park sur le terrain derrière le chalet : demander une devis à Dumas pour relief en terre et béton lisse en partie. Proposition d'une structure démontable en option.

La cure : le bâtiment et les 2 logements seront entièrement rénovés : toiture, façade, mise aux normes électriques. Des dossiers de demande de subvention seront établis (DETR, AURA, conseil départemental) à réception des devis.

Logement sud du bâtiment de la salle des fêtes : accord du devis Esprit Renov pour un montant de 7 463.38 €.

## ***2. SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DE L'EGLISE***

Le maire explique que l'entretien de l'église est assuré depuis des années par Mme Renée de Angelis. Or il est possible pour la commune, dans le cadre des dépenses d'entretien et de conservation des édifices du culte, de rémunérer un gardien.

Le gardiennage de l'église est un service public qui peut être confié à des particuliers.

Le conseil, à l'unanimité

. dit que le montant de l'indemnité 2021 versée à Mme Renée De Angelis sera de **200€**.

### 3. BAIL RURAL

Le maire présente au conseil demande de M. Sébastien DONCHE et Mme Fleur MALLET de location du bâtiment anciennement vestiaire de foot et de terrains pour une utilisation agricole.

La propriété désignée ci-dessous, comprenant :

Un bâtiment d'exploitation

Des parcelles référencées sur le tableau ci-après :

Référence cadastrale		Lieu-dit	Nature	Surface
C	288	Les Contamines	Pré	3 485 m <sup>2</sup>
C	289	Les Contamines	Pré	1 975 m <sup>2</sup>
C	290	Les Contamines	Pré	5 494 m <sup>2</sup>
B	1077	Cote Rosset	pré	1 209 m <sup>2</sup>

**SUPERFICIE TOTALE : 12 163 m<sup>2</sup>**

Il précise que le raccordement à l'eau potable du local sera à la charge de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité

- . accepte le bail à ferme à **M. Sébastien DONCHE et Mme Fleur MALLET** à compter du **1er mars 2022**
- . dit que le montant du loyer annuel est de
  - **100 euros** les 2 premières années, soit du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 29 février 2024
  - **750 euros** la 3<sup>ème</sup> année, soit du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025,
  - **1 500 euros** la 4<sup>ème</sup> année et les années suivantes à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- . dit que la durée du bail est de **9 ans**.

### 4. CONVENTION LAMARTINE

Le maire explique que 2 enfants de la commune sont scolarisés à l'école Lamartine. La participation aux dépenses de fonctionnement s'élève à 1 229.88€. Ce montant sera inscrit au budget 2022 au titre de la subvention à l'école Sainte Anne au compte 6574.

### 5. BAIL ANTENNE TDF

Le maire présente au conseil le projet de bail avec la société **TDF** 155bis avenue Pierre Brossolette 92541 Montrouge pour la location du terrain d'implantation du pylône supportant les antennes.

La commune loue 160 m<sup>2</sup> de terrain situé sur la parcelle C 444 « le Solliat »

- . pour une durée de **20 ans** à compter de sa date de signature par les parties.
- . moyennant le versement d'un loyer annuel d'un montant de **1 500 €** pour la partie fixe et d'une partie forfaitaire par opérateur de **2 500 €**.

Le conseil, à l'unanimité,

- . accepte la proposition
- . autorise le maire à signer le bail et tout document nécessaire
- . dit que le présent bail a pour effet de résilier le bail précédent du 13/12/18
- . dit que la présente délibération annule et remplace la délibération ayant le même objet en date du 11/06/2021

## 6. CCBS CONVENTIONS

Le maire informe le conseil que la commune de Grolée St Benoit adhère au service ADS de la communauté de communes Bugey Sud.

## 7. LYNX AUTORISATION A L'ASSOCIATION IGMA

L'association IGMA Biodiversité demande l'autorisation de placer des pièges photographiques fixes pour permettre l'étude du lynx sur la commune.

## 8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### COUPES DE BOIS 2022

Le maire donne lecture au conseil du courrier de l'ONF donnant les coupes à asseoir en 2022 dans les forêts soumises au régime forestier.

Le conseil après discussion, à l'unanimité,

- . approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après
- . pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- . informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF						Justification ONF
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée			
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré	Délivrance	
1	irr	449	11.5	2022	2022		x						
15	irr	329	8.1	2021	2022		x						
16	irr	396	9	2021	2022		x						
2	irr	169	7.3	2022	2022		x						

- . donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- . précise la délivrance des bois d'affouage : délivrance des bois sur pied
- . désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière :

**M. Jean Yves COULLLOUD**

**M. Michel BIONDA**

**M. Jean Louis BRUNET**

### CHASSE

Le conseil rappelle que les lieux de chasse doivent être affichés sur la porte du local

### FACTURATION DE CONSOMMATION D'ELECTRICITE

Le maire rappelle qu'un sous compteur a été installé dans le local de la chasse afin de facturer la consommation d'électricité de la société de chasse.

La consommation de mars 2020 à février 2021 est de 1738 kw. La consommation de mars 2021 à février 2022 est de 2 222 kw. Une facture sera adressée à la société de chasse pour un montant de 542 €. L'abonnement n'est pas pris en compte.

Le Conseil à l'unanimité,

- . approuve la proposition

*FORMATION*

Des formations de sauveteur secouriste seront organisées à Rossillon sur la base du volontariat pour des personnes à partir de 10 ans.

*EGIEU*

L'agent de voirie effectuera les travaux nécessaires d'étanchéité du bac

Un devis sera demandé à MBS de Tenay pour la réfection complète de la fenêtre de la chapelle

*NIVOLLET*

La divagation d'un chien a été signalée. Un avertissement sera fait au propriétaire.

Le maire lève la séance.